

JUSTICE

La gauche « aveuglée par son idéologie » pour Fillon

L'ancien Premier ministre a accusé François Hollande et Christiane Taubira d'avoir choisi « le désarmement pénal ». Selon lui, « la réforme [...] doit être à la hauteur des agressions que la société subit ».

Dati : « Un nouveau danger pour les Français »

L'ancienne garde de Sceaux Rachida Dati, qui avait instauré les peines planchers éliminées par le projet de loi, a estimé que celui-ci faisait « la part belle aux voyous » et était « une insulte pour les victimes ».

Une réforme qui joue

Le gouvernement a fait le choix d'une réforme pénale qui est une voie médiane entre le laxisme et la fermeté. Ses opposants s'en inquiètent

BRUNO BÉZIAT

b.beziat@sudouest.fr

Bonne nouvelle : l'interminable guéguerre entre Manuel Valls et Christiane Taubira a pris fin hier. Autre nouvelle que certains estimeront bonne : cette guerre n'aura finalement fait aucun mort parmi ces deux ministres. L'armistice est sonné sans qu'un vainqueur soit désigné. Dans une logique chère au président Hollande, le gouvernement a choisi une voie médiane pour sa fameuse réforme pénale, entre un laxisme dont on l'accuse et une fermeté dont il se prévaut.

En dévoilant hier la réforme, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a ainsi pris ses adversaires à rebours en s'appuyant sur la face Valls de ce projet. Il a affirmé que la « politique de l'affichage et du laxisme [était] terminée ». Le ministre de l'Intérieur lui a emboîté le pas sur iTélé. Selon lui, ce texte va permettre de tourner le dos au « laxisme » de la droite, notamment aux dispositions de la loi pénitentiaire Dati de 2009. Il s'agit de l'automatisme de l'aménagement d'une peine inférieure ou égale à deux ans, qui avait été instaurée par l'ancienne garde des Sceaux.

Moins d'automatisme

Désormais, le juge appréciera sans caractère automatique s'il faut ou non aménager une peine de moins de deux ans, et ce dans la plupart des cas. Le dispositif Dati existera encore, mais sera limité aux peines d'un an pour les primo-délinquants et de six mois pour les récidivistes. Mais alors, pourquoi le président de l'UMP, Jean-François Copé, estime-t-il dans un communiqué que la réforme pénale « privilégie le laxisme plutôt que la fermeté envers les délinquants » ? La charge des opposants s'appuie cette fois sur la face Taubira de ce projet.

Il prévoit effectivement la suppression des peines planchers, toujours au nom de la fin de l'automatisme des décisions de justice, et crée une nouvelle incitation à des peines différentes de la prison. Selon Jean-François Copé, les mesures de cette réforme seront interprétées « comme un signal de faiblesse par les délinquants » et pourraient entraîner « une recrudescence de l'insécurité ». L'annonce du Premier ministre montrerait que la gauche « n'a toujours pas renoncé à l'angélisme qui l'anime depuis des années ». « La défiance des socialistes envers la

prison est idéologique [...]. Il faut adapter le nombre de places de prison à notre politique pénale, et non l'inverse ! » s'indigne le président de l'UMP.

La contrainte pénale visée

L'opposant en chef au gouvernement vise aussi et surtout un point important de ce projet, la création de la nouvelle contrainte pénale, applicable à tous les délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à cinq ans. Il s'agit de la « probation », un terme générique qui désigne des peines effectuées en « milieu ouvert », c'est-à-dire des solutions autres que la prison ferme, un contrôle du condamné sans l'incarcération.

C'est par exemple le sursis avec mise à l'épreuve, qui consiste à dispenser d'effectuer une partie ou la totalité de sa peine de prison en échange d'obligations comme le suivi d'une cure de désintoxication. Cela peut être un travail d'intérêt général, qui s'effectue au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement public, dans un service de l'État, d'une Région ou d'un hôpital. Ou encore un placement sous surveillance électronique grâce à un bracelet.

Manuel Valls a préféré insister sur le fait que cette « contrainte pénale » ne supprime aucun outil de l'arsenal dont disposent les juges. « C'est une mesure supplémentaire qui étend l'arsenal pénal. Il n'y a aucune automatisme », a-t-il répété sur iTélé, tout en soulignant que des peines remplaçant la prison existent déjà.

Les syndicats sceptiques

Mais, pour les opposants au projet, comme le Front national, cette mesure « est un très mauvais signal envoyé aux délinquants » qui va accroître « le sentiment d'impunité des voyous en France », indique-t-il dans un communiqué. Les syndicats de police, eux, sont un peu divisés. Certains s'inquiètent ouvertement, d'autres estiment que le pire est évité. C'est le cas du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (majoritaire chez les officiers de police), alors que Synergie Officiers se déclare, lui, « consterné ». Unité SGP police FO (premier syndicat de gardiens de la paix) rappelle que « l'efficacité passe avant tout par la réalité de l'exécution des peines ». Enfin, Alliance, deuxième syndicat de gardiens de la paix, réaffirme son opposition à « la suppression des peines planchers ».



Principale innovation de la réforme : une peine de probation, en « milieu ouvert », en échange de certaines

« La sécurité n'est ni de dro



François Korber en 2009. PH. L. T.

FRANÇOIS KORBER L'ancien détenu devenu un redoutable juriste soutient la réforme pénale

« Je ne suis pas le porte-parole de Christiane Taubira, mais je sais que travailler dans l'humain marche mieux pour lutter contre la récidive que d'annoncer la création impossible de 25 000 places de prison. » Le délégué général de l'association Robin des lois se range sans hésiter dans le camp de ceux qui soutiennent la réforme pénale présentée hier. « Je refuse le qualificatif de "laxiste" concernant Christiane Taubira, ajoute-t-il. Elle incarne des idées que beaucoup de gens - avocats, visiteurs de prison et autres - portent depuis longtemps. »

L'ancien militant RPR bordelais

qui, après avoir passé vingt ans derrière les barreaux, s'est imposé comme un juriste autodidacte et néanmoins redoutable, considère que « la sécurité n'est pas incompatible avec l'intelligence dans la manière de faire exécuter les peines. Le sursis avec mise à l'épreuve marche bien. Il est à la fois une épée de Damoclès au-dessus de la tête du condamné et un accompagnement. C'est un frein puissant à la récidive. La contrainte pénale va dans le même sens. »

« Un bon outil »

Toutefois, selon lui, « cette mesure ne réussira que s'il y a suffisamment de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. La création de 300 postes a été annoncée. Il va falloir le temps de former ces nouveaux conseillers. Mais on sait, par les systèmes mis en place dans d'autres pays, notamment le Cana-